

Délibération n°D20240044

Rapporteur : Gérald TRAPY

Service : Réglementation, Urbanisme et Gestion Patrimoniale
Secrétaire de séance : Fabien RUET

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-SEPT JUIN, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 22, 23, 24, 25, 24, 23, 22, à la salle Cyrano, rue du Bois Sacré, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 20/06/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE (1), Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Christophe DAVID-BORDIER (2), Joaquina WEINBERG (3), Alain BANQUET, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT (4), Joël KERDRAON (5), Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Joëlle ISUS, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : Josie BAYLE	a donné délégation à	Éric PROLA
Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
Christian BORDENAVE	a donné délégation à	Laurence ROUAN
Florence MALGAT	a donné délégation à	Farida MOUHOUBI
Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Mickaël DESTOMBES
Corinne GONDONNEAU	a donné délégation à	Gérald TRAPY
Jean-Claude REY	a donné délégation à	Alain BANQUET
Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Christine FRANCOIS
Christophe DAVID-BORDIER	a donné délégation à	Marie-Lise POTRON
Joaquina WEINBERG	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

- (1) Départ au dossier n°10 « Décision modificative n°1 (Budget supplémentaire) – Exercice 2024 ».
- (2) Départ au dossier n°22 « Modification des règlements intérieurs des accueils périscolaires et de la restauration scolaire et avenant au projet éducatif du territoire ».
- (3) Arrivée au dossier n°2 « Approbation du compte de gestion du receveur – Année 2023 ».
- (4) Départ au dossier n°26 « Bilan des cessions et des acquisitions de l'année 2023 ».
- (5) Arrivé au dossier n°3 « Approbation du compte administratif – Exercice 2023 ».

VERSEMENT A L'ASSOCIATION "LES RESTOS DU CŒUR" D'UN FONDS DE CONCOURS DE 100 000 € POUR LES TRAVAUX DU SITE DE L'ESCAT

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5215-26 ;

VU la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment son article 186 portant simplification du droit de recours à la technique des fonds de concours ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 17 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'historiquement l'association « Les Restos du Cœur » est installée au 68 de la rue Saint-Martin à BERGERAC et que ces locaux, anciennement municipaux, ont été cédés en 2019 à la société FLORARTINAUD qui exploite le magasin INTERMARCHÉ riverain ;

CONSIDÉRANT que, depuis 2020, la Ville a proposé à l'association d'occuper les locaux de l'ex-cuisine centrale, tout proche de leurs locaux actuels, après travaux et adaptation de ces derniers mais aussi réaménagement de la rue Durou pour faciliter l'accès des bénéficiaires ;

CONSIDÉRANT que la Ville de BERGERAC avait pris l'engagement de participer aux travaux, à l'adaptation et/ou mise aux normes de nouveaux locaux à hauteur de 100 000 € ;

CONSIDÉRANT que « Les Restos du Cœur » ont refusé cette option ;

CONSIDÉRANT que la Ville avait également proposé la possibilité d'une installation sur le site de l'ESCAT ;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, cette solution est privilégiée et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) a proposé à l'association « Les Restos du Cœur » d'occuper un hangar sur le site de l'ESCAT dont elle est propriétaire ;

CONSIDÉRANT qu'un accord a ainsi été trouvé, et que la Ville maintient ses engagements en versant un fonds de concours à l'association « Les Restos du Cœur » pour finaliser les travaux intérieurs nécessaires à son activité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE VERSER** un fonds de concours à hauteur de 100 000 € à l'association « Les Restos du Cœur » pour assurer les travaux intérieurs nécessaires à son installation dans un hangar situé sur le site de l'ESCAT appartenant à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces nécessaires à la bonne fin de ce dossier ;
- **DE DIRE** que la dépense sera prélevée sur le budget en cours.

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE (pouvoir), Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU (pouvoir), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY (pouvoir), Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 27/06/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 3 JUIL. 2024
et de l'affichage en date du - 3 JUIL. 2024 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,



Fabien RUET

Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD